



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 41

Question écrite n° 36887

Texte de la question

M. Bernard Bosson appelle tout spécialement l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les graves conséquences pour le département de la Haute-Savoie de la suspension et de l'arrêt des travaux de l'A 41. Conséquences très dommageables pour les entreprises de travaux publics concernées, conséquences également très dommageables en matière d'accessibilité et de développement économique pour ce département. Il rappelle que 500 MF ont déjà été engagés dans ce projet et demande que tout soit mis en oeuvre pour que les travaux de réalisation de l'A 41 reprennent dans les plus brefs délais.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement a été conduit à suspendre les travaux de l'autoroute A 41 entre Saint-Julien-en-Genevois et Villy-le-Pelloux, en mai 1998, lorsqu'il a été porté à sa connaissance que le chantier avait été lancé sur simple lettre ministérielle le 29 avril 1997 sans que l'avenant au contrat de concession ait été signé. L'avis du Conseil d'Etat sur la validité de la procédure d'adossement au regard du droit communautaire, et notamment de la directive Travaux de juin 1993, a alors été demandé. Celui-ci a estimé, en septembre 1999, que l'adossement est de nature à introduire une rupture d'égalité de traitement entre les candidats à la concession. Dans ces conditions, une nouvelle procédure d'attribution de la concession de l'A 41 doit être lancée. Or, tout montre que cette autoroute ne peut être que déficitaire et une subvention publique, cofinancée par l'Etat et les collectivités territoriales, estimée à 3,8 milliards pour la solution de base, est nécessaire pour équilibrer la concession. Après discussion avec les principaux élus concernés, le ministre a décidé qu'un appel d'offres permettant des variantes techniques serait lancé pour l'A 41 dès lors que l'accord de principe des collectivités territoriales concernées pour le financement de la subvention d'équilibre aura été obtenu.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36887

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6258

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2615